

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 28 mai 2019

ORDRE DU JOUR

I – Dossiers pour information

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Présentation de l'avant-projet définitif du futur complexe sportif attendant au lycée en présence de Madame Isabelle LEROY Vice-présidente de la Région Pays de la Loire
3. Présentation des rapports d'activités des commissions
4. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 avril 2019

II – Dossiers pour délibérations

1. Délégations consenties au Maire et aux responsables de services par le Conseil Municipal

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération en date du 7 septembre 2017 le Conseil Municipal a délégué au Maire un certain nombre d'attributions dans le cadre de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cette même délibération prévoyait également que dans le souci d'une bonne administration, toute décision concernant de simples devis dont le montant n'excède pas 500 € HT pourra être signée par le Directeur Général des Services, la Responsable du service Affaires Générales et le Responsable des Services Techniques (L 2122-19 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Toute décision relative à l'achat de denrées alimentaires et les réparations urgentes sur le matériel du restaurant scolaire dont le montant n'excède pas 900 €HT pourra être signée par le Responsable du restaurant scolaire.

Il est proposé que toute décision concernant de simples devis dont le montant n'excède pas 500 € HT puisse être également signée par le Responsable du Centre Technique Municipal.

Cette délégation fera l'objet d'un arrêté individuel.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

2. Budget annexe « ZI et ZA d'Aizenay » - Clôture du budget

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du transfert de la compétence économique à la communauté de communes Vie et Boulogne, la commune a procédé au transfert de charges en 2003 du budget annexe « ZI et ZA d'Aizenay ».

Les écritures comptables correspondantes ont bien été réalisées.

Ce budget, bien que n'étant plus référencé dans la base Hélios du comptable public, est toujours actif dans la base de données de l'INSEE. La Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) demande à ce que la clôture de ce budget fasse l'objet d'une délibération.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

3. Fixation des taux de la taxe locale sur la publicité extérieure 2020

Madame Sandrine BELLEC rappelle que l'article L 2333-9 du code général des collectivités territoriales fixe les tarifs maximaux de taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE). Ces tarifs sont relevés chaque année, dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année.

Il appartient aux collectivités de fixer par délibération les tarifs applicables sur leur territoire avant le 1^{er} juillet de chaque année pour application au 1^{er} janvier de l'année suivante.

	2020			
	Superficie ≤ 50 m ²		Supérieur > 50 m ²	
	Affichage non numérique	Support numérique	Affichage non numérique	Support numérique
Dispositifs publicitaires	16,00 €	48,00 €	32,00 €	96,00 €
Pré-enseignes	16,00 €	48,00 €	32,00 €	96,00 €
	Superficie ≤ 7 m ²	Superficie ≤ 12 m ²	Superficie ≤ 50 m ²	Superficie > 50 m ²
Enseignes sur les magasins	Exonération	Exonération	32,00 €	64,00 €

Vu l'avis de la commission Développement économique du 14 mars 2019 et celui de la commission des finances du 15 mai 2019, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

4. Budget 2019 – Attribution de subventions aux associations

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'au sein du chapitre 65 « Autres charges de gestion courante », figure l'article « 6574 – subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droits privés ». L'enveloppe prévisionnelle attribuée au versement des subventions pour l'exercice 2019 est de 293 139 €.

Il convient maintenant, au Conseil Municipal, d'affecter ce montant, en précisant les sommes attribuées à chaque association retenue.

Association	Attribution 2018	Proposition 2019
ADMR	13 000 €	12 025 €
Aizenay Ensemble - Association des commerçants et artisans d'Aizenay	2 000 €	2 500 €
Aizenay Tourisme	415 €	450 €
Alcool assistance Croix d'or	302 €	310 €
Amicale des donateurs de sang	490 €	490 €
Amicale Personnel Mairie Aizenay	2 055 €	2 055 €
Anciens Sapeurs Pompiers	5 559 €	5 126 €
Assistantes maternelles d'Aizenay - Les p'tits patapons	1 650 €	1 650 €
Atelier musical Vents d'Ouest	9 270 €	8 372 €
Centre social Mosaïque	23 500 €	28 000 €
Ciné Aizenay	5 250 €	5 250 €
Classes transplantées	5 000 €	6 000 €
Club l'Agésinate des retraités		500 €
Comité Miss Vendée	1 350 €	1 350 €
CRESUS	300 €	300 €
Enveloppe associations culturelles	30 486 €	26 927 €
Enveloppe associations sportives	47 890 €	49 255 €
Fonds de soutien ass. Sportives	23 881 €	25 304 €
Familles rurales Centre de loisirs (juillet/aout)	8 100 €	9 100 €
Jeunes Sapeurs Pompiers (J.SP)	428 €	430 €
La Maisonnée	416 €	420 €
La Pause	711 €	801 €
Le Réveil Agésinate	2 670 €	2 670 €
Les mains tendues	250 €	250 €
Les Z'amis des sentiers	318 €	320 €
Ligue nationale contre le cancer	92 €	92 €
OPAH-RU	20 000 €	20 000 €
Protection civile Aizenay	306 €	306 €
Sté de chasse St Hubert	509 €	509 €
Aizenay Vélo sports - Trophée Agésanix	520 €	520 €
UNC AFN Aizenay	450 €	450 €
Vaincre ensemble (addiction alcool)	302 €	310 €
Aizenay Vélo sport - cyclocross	1 000 €	1 000 €
Vie Libre (Addiction alcool)	302 €	310 €
TOTAL DES SUBVENTIONS	208 772 €	213 352 €

Subventions exceptionnelles	Attribution 2018	Proposition 2019
Aizenay Ensemble		1 000 €
AREAMS	1 500 €	1 500 €
La Pause		2 000 €
Le Roseau Agésinate	500 €	500 €
Les Z'amis des sentiers		295 €
TOTAL DES SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	2 000 €	5 295 €

Une enveloppe pour les manifestations et déplacement sportifs exceptionnels qui auraient lieu au cours de l'année 2019 est également prévue. L'affectation sera réalisée au cours de l'année civile en fonction des demandes. Il s'agit d'un montant maximum à ne pas dépasser.

Subventions exceptionnelles "sport"	2019
Manifestations et déplacement sportifs exceptionnels	8 000 €

Vu l'avis de la Commission des Finances du 17 avril 2019, Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'étudier les propositions d'affectations et de valider les attributions de subvention.

5. Budget Commune 2019 – Répartition de l'enveloppe des subventions aux associations culturelles

Madame Françoise MORNET rappelle à l'assemblée que dans le cadre du budget 2019, il a été alloué une enveloppe budgétaire pour les associations culturelles à hauteur de 26 927 €.

Liste des associations culturelles	Critères de répartition				Proposition 2019
	6 € / adhérents	Animations	Le Projet culturel	Projet spécifique 2019	
		50,00 €			
Animation en milieu scolaire	0,00 €				3 700,00 €
Bibliobulle	0,00 €			2 448,00 €	2 448,00 €
Bibliothèque Ecole privée	0,00 €			3 003,00 €	3 003,00 €
APEL Association Parents Ecoles Libres	0,00 €	250,00 €		200,00 €	450,00 €
APE Louis Buton	0,00 €	200,00 €		200,00 €	400,00 €
APE la Pénrière	0,00 €	200,00 €		100,00 €	300,00 €
Aizenay Danse La Fraternelle "AgésiDanse"	1 362,00 €	50,00 €	320,00 €	200,00 €	1 932,00 €
Aizenay Photo Nature	30,00 €	50,00 €	120,00 €	200,00 €	400,00 €
Atelier Vents d'Ouest	546,00 €	450,00 €	1 160,00 €	350,00 €	2 506,00 €
Chant'sons (Chant'appart)	30,00 €	100,00 €	120,00 €		250,00 €
Comité de Jumelage	294,00 €	200,00 €	320,00 €	350,00 €	1 164,00 €
Country Show Forever	78,00 €	50,00 €	40,00 €	250,00 €	418,00 €
CREAGESINART	426,00 €	200,00 €	440,00 €	200,00 €	1 266,00 €
Eclats de rock	30,00 €	150,00 €		250,00 €	430,00 €
FR / Danse de salon +loisirs & creation+arts plast	276,00 €		240,00 €		516,00 €
Marmottines	90,00 €	200,00 €	120,00 €	200,00 €	610,00 €
Mots dits Mots	54,00 €	400,00 €	120,00 €	200,00 €	774,00 €
Réveil Agésinate	282,00 €	650,00 €	360,00 €	500,00 €	1 792,00 €
Shanti	348,00 €	100,00 €	520,00 €	100,00 €	1 068,00 €
Synopsis	102,00 €	50,00 €	120,00 €	100,00 €	372,00 €
Vircouet	78,00 €	350,00 €	160,00 €	500,00 €	1 088,00 €
Voixlà	60,00 €	150,00 €	320,00 €	500,00 €	1 030,00 €
Zanzinat	360,00 €	200,00 €	200,00 €	250,00 €	1 010,00 €
TOTAUX	4 446,00 €	4 000,00 €	4 680,00 €	10 101,00 €	26 927,00 €

Vu l'avis de la commission des Affaires Culturelles, réunie le 28 mars 2019, et celui de la Commission des Finances en date du 17 avril 2019, Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'étudier les propositions d'affectations et de valider les attributions de subvention.

6. Budget Commune 2019 – Répartition de l'enveloppe des subventions aux associations sportives

Monsieur Christophe ROBRETEAU indique à l'assemblée que dans le cadre du budget 2019, il a été alloué une enveloppe budgétaire pour les sections sportives agésinates d'un montant de 49 255 €.

Sections Sportives	Attribution 2018	Attribution 2019
Archer Agésinate	1 382 €	1 418 €
Badminton	1 399 €	1 425 €
Basket	5 862 €	5 870 €
Bi-cross	1 620 €	1 660 €
Boules	517 €	525 €
Bowling	506 €	550 €
Football	9 200 €	9 490 €
Gymnastique	7 213 €	7 498 €
Handball	3 323 €	3 502 €
Judo	4 068 €	4 317 €
Karaté	588 €	596 €
Les Foulées Agésinates	672 €	672 €
Pétanque	1 092 €	1 165 €
Tennis	3 474 €	3 574 €
Tennis de table	2 082 €	2 090 €
Volley	1 392 €	1 392 €
Aizenay vélo sport - VTT	3 500 €	3 511 €
TOTAL	47 890 €	49 255 €

Après avis de la Commission Sport qui s'est réunie le 30 avril 2019, Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'étudier les propositions d'affectations et de valider les attributions de subvention.

7. Lotissement privé route de Nantes – Demande de transfert de la voie dans le domaine public

Monsieur Christophe GUILLET informe l'assemblée que l'aménageur du lotissement privé route de Nantes, a demandé le transfert de la voie du lotissement dans le domaine public.

Les services techniques se sont déplacés sur site le 3 avril 2019 et ont émis un avis technique positif.

La commission urbanisme a été informée le 17 mai 2019.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'accepter le transfert de la voie du lotissement privé route de Nantes, au regard de l'avis des services techniques et selon l'avis de la Commission Urbanisme.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

8. Signature de la convention et « charte des Promeneurs du Net » - autorisation de signature et demande de subvention

Monsieur le Maire rappelle l'origine et l'histoire du dispositif.

En Vendée il existe aujourd'hui 17 promeneurs du net. En 2017, la commission du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) d'Aizenay se déplace à la Maison des Adolescents (MDA) de La Roche Sur Yon dans le cadre de la réflexion menée sur les attentes et besoins des jeunes. Une présentation du projet y est alors effectuée par le coordinateur départemental, également animateur de la MDA.

Le dispositif « Promeneurs du Net » part d'un constat : Internet et les réseaux sociaux font partie du quotidien des jeunes. Ils sont devenus rapidement des médias de masse, sans forcément être cadrés et accompagnés à la hauteur de leurs enjeux. Une action éducative sur la Toile s'avère nécessaire. C'est la mission des Promeneurs du Net. Le Promeneur du Net entend poursuivre en ligne, dans la « rue numérique », son travail réalisé sur le terrain et offre une présence éducative là où l'encadrement adulte fait encore trop défaut.

La mise en place du dispositif s'opère par la signature d'une convention entre la Commune et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) fixant les engagements réciproques et de la « charte des Promeneurs du Net ». La charte doit être signée par l'employeur et par le professionnel concerné. Dans le cas présent, il s'agira d'un agent municipal, animateur jeunesse. Ce dernier doit assurer une présence minimale et régulière sur Internet (2 permanences de 1 heure 30 par semaine, identifiées sur son temps de travail), participer aux temps de coordination départementale, aux temps d'échange de pratiques et aux formations proposées. L'employeur s'engage, quant à lui, à intégrer cette action dans son projet pédagogique et à mettre les moyens techniques à la disposition du Promeneur du Net.

La Caisse d'Allocations Familiales de Vendée aide à la mise en place du projet et attribue une subvention à hauteur de 2 500 € par promeneur du net.

Vu l'avis de la Commission Enfance et Jeunesse qui s'est réunie le 9 mai 2019, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

9. Jury de la Cour d'Assises du département de la Vendée – Liste préparatoire de la liste annuelle des jurés pour l'année 2020

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le jury de la Cour d'Assises du département de la Vendée doit être renouvelé chaque année.

Il rappelle également que la désignation des jurés composant le jury d'Assises se fait par tirage au sort à partir de la liste électorale. Le tirage au sort doit se faire en séance publique lors d'une réunion du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire propose de procéder au tirage au sort d'un nombre de noms triple (21) de celui fixé conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral n° 233/2019/DRLP/1 en date du 2 avril 2019, soit 21 noms.